

**COMMISSION D'IDENTIFICATION DE L'ELEVE  
EN SITUATION DE HANDICAP**

CONFORMEMENT AU DECRET DU CONSEIL DES MINISTRES N. 185 DU 23 FEVRIER  
2006

**A LA COURTOISE ATTENTION DE LA FAMILLE**

Avec la présente, nous vous délivrons en triple copie, le procès verbal de la commission de contrôle et d'identification de l'élève en situation de handicap. Nous vous invitons à:

- 1) Conserver dans vos dossiers une copie du procès verbal consigné ce jour;
- 2) Remettre à l'école fréquentée par votre enfant, le diagnostic fonctionnel et le procès verbal de la commission, afin que l'établissement puisse prendre les dispositions prévues pour l'attribution des supports nécessaires à l'intégration scolaire (un enseignant de support, aux frais du bureau scolaire, et/ou assistant éducateur aux frais de la municipalité de résidence, une aide financière provenant de la Région). Dans le cas d'une attestation de demande d'un "assistant éducateur", le Directeur de l'Etablissement scolaire se chargera de transmettre une copie du procès verbal et du diagnostic fonctionnel à la municipalité de résidence, utilisant la fiche de transmission souscrite par un membre de la famille.
- 3) Remettre au Service Spécialisé (Unità di Neuropsichiatria Infantile, IRCCS, Consultorio Familiare...) qui a établi le diagnostic fonctionnel et délivré le certificat, une copie du procès verbal annexée à la demande de contrôle/vérification.

Nous vous invitons d'autre part à contrôler la période de validité du certificat (indiquée à la fin du procès verbal), afin de pouvoir prendre, dans les meilleurs délais, un rendez-vous auprès des services spécialisés pour un contrôle des conditions cliniques de votre enfant et évaluer ensemble l'éventualité de présenter une demande de renouvellement du certificat ASST Papa Giovanni XXIII.

Cordialement

Il Responsabile  
Dr. Pietro Zoncheddu

Il Responsabile del Procedimento: dr. Pietro Zoncheddu  
Il Funzionario Competente: Maddalena Badoni-Valeria Maringoni  
tel.0352676490; e-mail: disabilita-autismo.segreteria@asst-pg23.it